

populations romaines épargnées par les vainqueurs en Grande-Bretagne, dans les régions danubiennes et rhénanes, voire même en Gaule, en Belgique et en Italie (à l'époque lombarde), fut ainsi réduite en servitude. La domesticité de l'aristocratie (*pueri, ancillæ*) fut recrutée de cette façon. La culture des champs ou la garde des troupeaux fut en partie imposée à des bandes d'esclaves (*servi rustici, mancipia*). Les lois parquèrent ces hommes, de nouveau assimilés au bétail et au fonds d'exploitations, dans leur affreuse condition, rendirent les affranchissements plus rares et plus malaisés, interdirent les mariages entre les personnes libres et les individus asservis. Elles rétablirent en faveur des maîtres le droit de vie et de mort. Elles livrèrent les esclaves presque sans défense à l'atrocité et aux fureurs bestiales des propriétaires. L'énumération des sévices dont les hommes de condition servile furent victimes, ablations des oreilles, du nez, des yeux, de la langue, des mains, des parties génitales, et celle des tortures variées auxquelles ils étaient soumis, remplit des colonnes entières des codes barbares et provoque le frisson. On était loin du grand courant d'humanité qui, depuis le III^e siècle jusqu'au IV^e, avait marqué sa trace dans la législation romaine relative à l'esclavage.

Toutes les garanties, dont la civilisation antique finissante avait entouré la vie et les biens de l'individu, disparurent dans l'anarchie séculaire déchaînée par les Barbares. Chez ceux-là même qui se sont par un long séjour dans l'Empire à demi romanisés, Visigoths, Ostrogoths, Francs, des réveils soudains de la férocité ancestrale transforment ces hôtes en meurtriers déchaînés. Alaric et les siens en Béotie, en Attique, en Thessalie, en Macédoine, ont tué les habitants, emmené les femmes et le bétail. « Il n'y a plus pour nous, avoue l'évêque de Marseille, Salvien, l'apologiste des Barbares, *ni paix ni sécurité.* » Et un autre contemporain, Prosper d'Aquitaine, s'écrie vers 416 : « Il y a dix ans que nous tombons sous